

## **Declaration Abandon de famille**

## Par Ade16, le 23/04/2019 à 23:16

Bonjour, mon mari a la garde exclusive de son fils depuis bientôt 5 ans. La mère a un droit de visite pour les vacances scolaires (elle vit en Belgique). Depuis 4 ans,nous n'avons aucune nouvelles d'elle. Il y a 3 ans, mon mari a porté plainte contre elle pour maltraitance sur mineurs, suite à des révélations du petit. Nous avons fait des requêtes pour qu'elle n'est plus de droit sur le petit. Elle ne vient jamais. Ils nous demande de faire appel à un huissier(500 euros). Nous n'avons pas les moyens. Aujourd'hui, je souhaiterais adopter mon beau fils qui m'appel maman depuis 3 ans. Que s'il arrive quoi que ce soit à mon mari,on ne me l'enlève pas. Que devons nous faire ? On nous a parlé de déclaration d'abandon de famille. Comment faire ?

Merci à vous pour vos réponses